



Législature 2021-2024

Procès-verbal n°12

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du jeudi 5 mai 2023 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2023	2
3.	Communications de la présidence	2
4.	Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances, en remplacement de M. Simon Gandolfo, démissionnaire	3
5.	Nomination d'un membre à la Commission de sécurité, en remplacement de M. Simon Gandolfo, démissionnaire	3
6.	Rapport de la Commission des règlements relatif aux stands saisonniers	3
7.	Abrogation du règlement d'affermage des terres et domaines agricoles	5
8.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 130'000 pour l'aménagement de la route de Champs-Rinier à Chézard-Saint-Martin.....	8
9.	Motions et propositions	11
10.	Résolutions, interpellations et questions.....	21
11.	Communications du Conseil communal.....	27



M. David Moratel (PS) (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au nombreux public.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 39

Membres excusés : 3

Membres non suppléés : 2

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 février 2023

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son autrice.

3. Communications de la présidence

Le président annonce la réception des courriers suivants :

- Courriel 1 de M. Christophe Jenni, du 05.03.2023 – *Adresse légale des enfants/réajustement du droit aux aides sociales passées et présentes*
- Courriel 2 de M. Christophe Jenni, du 28.03.2023 – *Adresse légale des enfants/réajustement du droit aux aides sociales passées et présentes*
- Courrier de Bougillon Ensemble, du 29.03.2023 – *Augmentation places subventionnées*
- Courrier de Mme Chloé Christen, du 27.04.2023 – *Réfection de la route communale Les Bugnenets - Derrière-Pertuis*
- Courrier à recevoir : pétition de 356 signatures à l'attention du Conseil communal, du 02.03.2023 - *table de midi à Chézard-Saint-Martin*

Il donne également connaissance des courriers reçus en copie :

- Réponse du préposé au contrôle des habitants au 1^{er} courrier de M. Christophe Jenni, du 22.03.2023
- Réponse du Conseil communal au courrier de Bougillon Ensemble, du 05.04.2023



4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances, en remplacement de M. Simon Gandolfo, démissionnaire

M. Alain Lugon (Les Verts) informe que le groupe Les Verts - Vert'libéraux (VVL) propose M. Daniel Canonica (PVL).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Daniel Canonica (PVL) est nommé tacitement par acclamation.

5. Nomination d'un membre à la Commission de sécurité, en remplacement de M. Simon Gandolfo, démissionnaire

M. Alain Lugon (Les Verts) informe que le groupe VVL propose M. Raphaël Jeannotat (PVL).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. Raphaël Jeannotat (PVL) est nommé tacitement par acclamation.

6. Rapport de la Commission des règlements relatif aux stands saisonniers

M. Pascal Truong (PLR), président et rapporteur de la Commission des règlements, indique que *« la Commission vous propose ce soir une nouvelle version du règlement sur les commerces ambulants dans notre commune. Vous aurez remarqué le changement de dénomination, nous traitons maintenant de stands saisonniers. Cette dénomination découle d'un avis de droit qui interprète la LHOCOM (loi sur les heures d'ouverture des commerces). Cet avis de droit permet à notre Autorité de fixer plus librement les heures d'ouverture et ainsi d'harmoniser ces dernières. Vous aurez également lu, en lisant le règlement, que le territoire communal est scindé en deux parties : La Vue-des-Alpes et le reste de notre commune. La dénomination La Vue-des-Alpes peut paraître vague ; elle l'est en effet dans le but de donner liberté et dynamisme au Conseil communal. Dans les faits, elle ne l'est pas. Les places propices à l'installation des stands saisonniers n'étant pas légion dans cette région. Il s'agit des trois parkings : celui des Loges, celui du col proprement dit et les deux parkings de Pré-Raguel. Les trois parkings font partie du domaine public cantonal, mais seul celui du col est géré par la Commune, par une délégation.*

La Commission des règlements tient à remercier le Conseil communal pour la rédaction des arrêtés qui vous sont soumis et l'administration, tout particulièrement la chancellerie, pour les démarches qu'elle nous a aidé à effectuer.

La Commission vous recommande d'accepter les deux arrêtés qui vous sont soumis. »

Mme Isabelle Romeiro (PS) rapporte la position du groupe socialiste.

« Lors de sa séance du 31 octobre 2022, le Conseil général a débattu de la situation des marchands ambulants, c'était le nom à l'époque, notamment à La Vue des Alpes. Des clarifications semblent



nécessaires du point de vue de la dénomination, loi applicable, compétences principalement, le rapport est renvoyé en commission.

Le rapport de la Commission des règlements qui nous est soumis aujourd'hui répond à nos interrogations. L'avis de droit qui a été demandé permet de clarifier la situation, les compétences mais également la dénomination et l'uniformisation des horaires.

La proposition d'ouverture des stands saisonniers durant la saison estivale, du lundi au dimanche, de 6h00 à 20h00, avec démontage chaque soir à La Vue-des-Alpes, nous convient tout-à-fait.

C'est pourquoi, le groupe socialiste acceptera les deux modifications réglementaires avec remerciements aux commissaires pour leur travail. »

M. Alain Lugon (Les Verts) s'exprime au nom du groupe Les Verts - Vert'libéraux.

« Pour mémoire, dans le cadre des discussions sur la modification du règlement concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux et du règlement de police lors de la séance du Conseil général du 31 octobre dernier, le groupe Verts-Verts'libéraux avait proposé un amendement demandant d'harmoniser les horaires d'installation et d'exploitation de stands de 6h00 à 20h00. Cette proposition avait donné suite à un débat nourri mais assez confus et abouti à la décision de renvoyer la question en Commission des règlements.

L'analyse de la Commission des règlements, appuyée par un avis de droit, reprend la proposition initiale d'horaires formulée par le groupe VVL en la complétant de plusieurs garde-fous, en particulier sur l'obligation de démontage et d'évacuation des stands chaque soir. Notre groupe ne peut que souscrire à cette proposition, contribuant à renforcer l'attractivité touristique du site de La Vue-des-Alpes, et remercie la Commission des règlements pour le travail réalisé. »

M. Christian Masini (PLR) expose la position du groupe PLR-Le Centre.

« La Commission des règlements a été sollicitée après le renvoi du dossier lors de notre séance du 31 octobre 2022. Suite à la demande d'un avis de droit, notre commission a pu travailler de manière efficiente, bien orientée, la mouture de ce soir n'a pas donné de grandes discussions au sein de notre groupe.

Le déneigement et la sécurité nous amènent à une période de six mois d'exploitation, du premier mai au 31 octobre, comme cela a déjà été dit ; un horaire simple et identique tous les jours avec une présence digne d'un lieu touristique nous a séduit.

La qualification des stands saisonniers et commerces itinérants est retenue. Le fait que l'élément de la concurrence n'a pas lieu avec les commerces de la vallée, ceux-ci étant soumis à un autre régime, le site de La Vue-des-Alpes sera mis à part et aura son propre règlement.

Question pour le CC : le règlement d'application retournera-t-il en commission après la validation de ce soir ?

Le groupe PLR-Le Centre acceptera ce rapport à l'unanimité. »



M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) indique que, pour ne pas être redondant, le groupe appuie les deux arrêtés.

Au nom du Conseil communal, **M. J.-C. Brechbühler (CC)** remercie la Commission pour le travail effectué et indique que, si nécessaire, le règlement d'application à venir sera soumis à la Commission des règlements.

Le rapport n'est pas combattu, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote 1 : l'arrêté relatif à la modification du règlement concernant la perception de divers taxes et émoluments est accepté à l'unanimité.

Vote 2 : l'arrêté relatif à la modification du règlement de police (stands saisonniers) est accepté à l'unanimité.

7. Abrogation du règlement d'affermage des terres et domaines agricoles

M. Raphaël Geiser (PLR) donne lecture de la position de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« En date du 17 avril 2023, la Commission de gestion et des finances s'est réunie et a passé en revue le rapport du Conseil communal nous proposant l'abrogation du règlement d'affermage des terres et domaines agricoles, du 14 novembre 2016, ainsi que la modification du règlement général du 14 décembre 2015 afin d'actualiser la composition de la Commission consultative d'affermage.

La pratique actuelle, qui fait l'objet de directives et de procédures claires au sein de l'administration communale, est conservée, mais le formalisme excessif demandé par le règlement communal est abrogé au profit d'une procédure simplifiée, ne créant notamment plus d'incohérence avec la LPJA, notamment en termes de droit de recours, cette dernière problématique ayant été mise en lumière par une affaire récente.

Dans de tels cas, les frais engagés et les ressources déployées au regard des revenus des locations sont démesurés, et cela à cause d'un règlement dont nous n'avons formellement pas besoin, et qui pose davantage de problèmes qu'il n'en résout.

En conclusion, notre Commission approuve à l'unanimité la proposition qui nous est faite concernant l'abrogation du règlement d'affermage ainsi que la modification du règlement général, et vous recommande d'en faire de même. »

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) rapporte la position de la Commission des règlements.

« L'enfer est pavé de bonnes intentions. C'est ainsi que la Commune est aujourd'hui tenue par un règlement qui donne au Conseil communal la compétence pour affermer les terres et domaines communaux affectés à l'agriculture.



Qui dit décision d'une autorité administrative comme un Conseil communal dit obligation de respecter le droit d'être entendu des personnes en la défaveur desquelles la décision est rendue, obligation de motiver la décision, de surcroît lorsque le Conseil fait appel à des motifs d'utilité publique pour rendre sa décision et possibilité de divers recours à l'encontre de cette décision. C'est dès lors une énergie incroyable qui peut être mobilisée, notamment les ressources de la Commune, alors que les revenus tirés en sont tout relatifs.

Et alors même que, s'agissant des baux commerciaux, la compétence est à la gérance du patrimoine, il n'y a dès lors pas de tels risques procéduraux. Le Conseil communal nous propose donc de supprimer cette compétence décisionnelle à son bénéfice au profit de la gérance du patrimoine.

Néanmoins, et ce point est important, l'ensemble de la procédure, avec notamment l'intervention de la Commission d'affermage et l'utilisation des critères objectifs pour la sélection vont eux perdurer, raison pour laquelle d'ailleurs cette commission est nouvellement mentionnée au sein du règlement général à l'instar des autres commissions auxquelles nous participons tous.

C'est ainsi que, avec cette évolution réglementaire double, on supprime l'effet délétère induit par le règlement d'affermage tout en pérennisant, par le règlement général, les avantages de la procédure usitée jusqu'à présent.

La Commission des règlements vous invite dès lors à prendre en considération ce rapport et à adopter les deux projets d'arrêtés subséquents. »

M. André Soguel (PLR) s'exprime au nom du groupe PLR-Le Centre.

« Tout d'abord merci au Conseil communal pour la qualité du rapport.

Le règlement d'affermage est en soi un excellent outil, cependant le fait d'être soumis à la loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA) toute attribution nécessite un niveau de formalisme élevé et peut faire l'objet d'un recours. Comme mentionné dans le rapport, pour l'attribution de baux à loyers une telle procédure ne s'applique pas. Le Conseil communal nous indique que la pratique en place sera poursuivie, inscrite dans une directive émise par le dicastère de la gérance des bâtiments.

Simplifier tout en restant professionnel et équitable, nous y adhérons pleinement.

Tout de même une question se pose. L'article 2.10, Utilité publique, du règlement actuel nous semble pertinent. « Pour des motifs d'utilité publique, le Conseil communal peut décider d'attribuer des terres sans recourir à la procédure de mise en soumission ». Sera-t-il possible de l'appliquer sans règlement et sans droit de recours ?

Notre groupe partage pleinement l'appréciation du Conseil communal et adoptera les deux arrêtés soumis. »



Mme Ingela Geith-Chauvière (PS) énonce la position du parti socialiste.

« Le parti socialiste salue la proposition pragmatique qui nous est proposée. Elle facilite et raccourcit les procédures, nous enlève une épine juridique du pied et permet de conserver le rôle et l'implication de la commission consultative. C'est donc à l'unanimité que notre parti soutiendra ce projet. »

M. Romain Douard (Les Verts) prend la parole au nom du groupe Les Verts - Vert'libéraux.

« Notre groupe remercie le Conseil communal pour le rapport qui nous a été soumis et dont nous soutenons les conclusions. Nous saluons le fait que le mode d'exploitation familial, durable et de proximité constitue un critère important d'attribution des baux. Mais à l'heure où la chute de la biodiversité fait la une des médias et à l'heure où les études et les rapports montrent que les eaux du Seyon et de ses affluents ne sont pas des plus pures, nous suggérons au CC d'affermier ces terres à des exploitations bios partout où cela est possible. Et un deuxième critère important pour nous, afin d'éviter une noria de tracteurs au Val-de-Ruz, est le critère de proximité. »

M. Yves Tanner (UDC) rapporte la position du groupe UDC.

« Il nous semble logique, à mon parti et à moi-même, que la Commune puisse reprendre des terres louées à des différents agriculteurs, dont certains en âge de retraite, pour des raisons valables telles que des échanges dont la Commune ne peut pas faire autrement, car elle doit reprendre à ces personnes du terrain ailleurs pour différentes raisons (utilité publique, agrandissement de route, bassin de rétention d'eau, etc.). Et si la Commune est détentrice de terres agricoles, eh bien la personne lésée peut obliger cette dernière à lui céder des terrains exploitables en compensation. Il est donc normal que les terres agricoles communales en location ne puissent plus bénéficier de recours de la part de l'ancien exploitant, car ceci ne fait qu'envenimer les problèmes et notre Commune doit se défendre en investissant du temps et de l'argent inutilement. De plus, ces possibles recours engendrent des droits d'exploitation supplémentaires de plusieurs années pour l'ancien exploitant, ce qui entraîne bien entendu des querelles entre les locataires et la propriétaire.

Le groupe UDC soutiendra dans son ensemble cette modification du règlement général d'affermage des terres communales. »

M. Yvan Ryser (CC) intervient au nom de l'Exécutif.

« Nous prenons note de la suggestion qui a été faite par le groupe des Verts. Savoir ce qu'il sera possible de faire, je crois qu'on a déjà appliqué cette méthode pour les affermages, notamment les affermages sur les pâturages. Donc aujourd'hui c'est déjà dans les gênes, si je peux me permettre.

Je souhaite aussi répondre à la question de M. André Soguel, qui demande s'il sera possible d'appliquer sans règlement et sans le droit de recours, le fait d'attribuer des terres en raison des motifs qu'on appelle d'utilité publique. On a eu quelques échanges avec notre juriste dans le cadre de la préparation de la directive interne. Pour être le plus schématique possible, la chose est relativement simple.



Premièrement, au regard de la loi, le Conseil communal n'acquière rien, il ne fait pas d'acquisition. Il n'y a donc pas de marché public et ce qu'on appelait jusqu'à aujourd'hui dans les baux d'affermages `une mise en soumission` n'est déjà pas un terme correct au sens de la loi. Donc pas de marché public applicable et le Conseil communal ne serait pas appelé à rendre de décisions.

Deuxièmement : le Conseil communal ne met pas à disposition du domaine public. Les terres à affermer font partie du patrimoine financier, donc du patrimoine privé de la Commune. En ce sens, c'est le Conseil communal qui est compétent pour gérer le patrimoine financier, ce qui fait que, là encore, le Conseil communal n'a pas de décision à rendre sur ces bases.

Ensuite, il y a encore un autre élément que je tiens à ressortir. Pour être très clair, c'est absolument certain qu'en abrogeant le règlement d'affermage, l'exploitant agricole qui aura déposé sa candidature à la manière dont vous voulez louer un appartement à la Commune (l'exploitant vient chez vous et vous dit qu'il veut louer une terre), s'il n'est pas retenu, il n'a plus le droit de recours, cela est absolument certain. Deuxièmement, la loi sur les baux à ferme (LBFA) prévoit, à son article 17, une disposition qui permet à l'agriculteur de s'opposer contre une résiliation anticipée ou contre une fin de contrat dans les temps. L'agriculteur a encore des possibilités de recours, mais dans le cadre d'une autre loi. Donc cela est aussi quelque chose de rassurant pour l'agriculteur que de savoir qu'il n'est pas tout simplement mis à la porte sur la base de décision aléatoire. Troisièmement, il faut rappeler qu'il y a des nombreuses démarches qui sont en lien avec l'aménagement du territoire, par exemple, lors de la construction d'un giratoire, il faut empiéter sur une partie agricole. Puis là, qu'est-ce qui se passe ? Il y a une demande de permis de construire, il y a les droits d'opposition qui sont donc offerts à qui le veut. Et si le Conseil communal devait empiéter sur une terre agricole qui lui appartient et résilier le bail, parce que l'agriculteur ne pourra plus exploiter puisqu'on va construire un giratoire, alors là il a encore moyen de faire recours au projet. Donc il existe quand même d'autres outils pour s'opposer à quelque chose qui serait d'utilité publique pour la Commune, mais simplement pas au travers de l'octroi de baux d'affermage. »

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Vote 1 : l'arrêté relatif à l'abrogation du règlement d'affermage des terres et domaines agricoles, du 14 novembre 2016, est accepté à l'unanimité.

Vote 2 : l'arrêté à l'appui de la modification du règlement général, du 14 décembre 2015 (Commission consultative d'affermage), est accepté à l'unanimité.

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 130'000 pour l'aménagement de la route de Champs-Rinier à Chézard-Saint-Martin

M. Yves Tanner (UDC) se refusant pour ce point, il quitte momentanément la salle.



M. Claudio Cerini (PS) donne lecture du rapport de la CGF.

« La CGF, dans sa séance du 17 avril 2023, a pris connaissance du rapport du CC. Lors de sa séance du 30 mai 2016, le Conseil général a approuvé à l'unanimité le plan d'alignement, valant plan routier, de la route de Champs-Rinier, afin d'améliorer la sécurité ainsi que l'accès à de nombreuses villas sises dans ce quartier de Chézard-Saint-Martin.

La Route de Champs-Rinier à Chézard-Saint-Martin demeure le chemin d'accès qu'il est depuis de nombreuses années, inadapté à l'ampleur qu'a fini par prendre le quartier desservi.

En raison de l'étroitesse du chemin, le croisement de véhicules y est impossible dans certains secteurs et possible uniquement en empiétant sur des espaces privés dans d'autres, ce qui ne manque pas de susciter un mécontentement général.

Le présent rapport a pour but de permettre la réfection d'une part importante de ladite route. Vu sa configuration, une série de mesures doivent être prises :

- élargissement de la route selon le plan d'alignement valant plan routier ;
- création d'espaces de croisement ;
- pose d'un nouveau bitume ;
- évaluation de la limitation du tonnage des poids lourds ;
- consolidation d'un pont de grange servant de plafond de cave ;
- création d'un trottoir proche de l'entrée du secteur ;
- marquage de la suite du cheminement des piétons.

L'analyse des coûts présentée dans le chapitre 5.2 n'a identifié aucune anomalie, l'estimation nous semble ainsi bien proportionnée.

À propos du calendrier, afin de permettre à l'agriculteur de travailler ses domaines, la Commune a pris l'engagement de ne pas effectuer des travaux entre les mois de mai et septembre. Les travaux s'étaleront donc sur deux ans, soit d'octobre à novembre 2023 et de mars à avril 2024.

En conclusion, notre Commission approuve à l'unanimité la proposition d'arrêté du Conseil général relatif à un crédit d'engagement de CHF 130'000 pour l'aménagement de la Route de Champs-Rinier à Chézard-Saint-Martin et vous recommande d'en faire de même. »

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Il s'agit de se pencher sur un point qui occupe les intéressés depuis de très nombreuses années. La situation actuelle n'est de loin pas satisfaisante, notamment d'un point de vue sécuritaire.

Les travaux envisagés exigent un crédit d'engagement de CHF 130'000 et c'est dès lors à l'unanimité que le Groupe PLR-Le Centre soutiendra cette demande, ces travaux permettant de sortir, de façon satisfaisante et raisonnable, de cet imbroglio pour les différents usagers de cette zone, notamment les piétons par le trottoir. »



M. Laurent Oppliger (Les Verts) communique le rapport du groupe VVL.

« Nous avons conscience de l'insatisfaction des utilisateurs et des voisins quant à la situation actuelle. Nous saluons la volonté de trouver une solution pragmatique et raisonnable en aménageant le passage actuel plutôt que d'imaginer construire une route par « La Lessiverie », route qui sacrifierait de précieuses terres agricoles tout en laissant aux promoteurs la possibilité d'imaginer de nouvelles surfaces à bâtir.

Nous sommes satisfaits que ce cheminement soit maintenu en zone de rencontre limitée à 20 km/h, ce qui devrait être la règle pour tout quartier d'habitation, qui plus est lorsque celui-ci se termine en « cul-de-sac ». Cela justifie par ailleurs le fait de ne pas y créer de trottoir, puisque tous les usagers sont considérés sur un pied d'égalité.

Notre groupe acceptera donc cette demande de crédit. »

M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) informe de la position du groupe UDC.

« Voici plus d'un demi-siècle que la problématique de l'accès à Champs-Rinier n'a pas été résolue, malgré diverses tentatives, tout en laissant les maisons se construire les unes après les autres, ceci sans un véritable accès, car le chemin actuel, objet de la présente demande de crédit, était de nature privée sur une bonne partie de sa longueur et donc aucune construction n'aurait dû se réaliser dans ces circonstances et conditions. Pensée au Conseil communal de l'époque d'avoir bien suivi les mises à l'enquête successives.

Quant à la prétendue route partant de La Lessiverie pour accéder à ce quartier, encore une bévue, mais cette fois provenant de la Commune de Chézard-Saint-Martin de l'époque, car, sans demander au principal propriétaire des terres agricoles qui auraient dû passer en terrain à bâtir (c'est une obligation pour pouvoir construire une route de desserte sur un terrain agricole), la Commune de Chézard-Saint-Martin a donc avancé son projet, dépensé honoraires et, quand elle a daigné enfin s'approcher du principal intéressé, en l'obligeant d'avoir du terrain à bâtir à la place de son terrain agricole, les complications sont apparues et les hommes de loi et les tribunaux ont alors eu du pain sur la planche. C'est finalement l'agriculteur qui a eu gain de cause et, merci pour la biodiversité, la nature et le paysage. Les Verts vont certainement apprécier l'état d'esprit de la personne concernée.

Pour en revenir à la demande de crédit, il est impératif de réaliser le peu de chose que l'on puisse encore faire, car la situation actuelle est dantesque, sans compter le trafic agricole perpétuel, les enfants, les livraisons, etc. N'oublions pas que 40 appartements utilisent ce tracé quotidiennement et toute personne s'étant rendue sur place ne peut qu'accepter ce crédit. Il faut également mentionner qu'une bonne partie des places de croisement d'une partie de la route sont laissées par l'agriculteur concerné au domaine public, ce qui réduit encore la marge de manœuvre autour de son exploitation, mais il faut également relever que les nombreuses discussions avec les conseillers communaux ces dernières années ont permis de débloquer la situation assez tendue depuis 50 ans.

Le groupe UDC soutiendra la demande de crédit et vous demande d'en faire de même. »



M. Claudio Cerini (PS) donne la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal et l'administration pour la qualité du rapport présenté.

Ainsi que précisé et confirmé par la CGF, les travaux prévus par ce projet nous semblent opportuns.

Nous soulignons tout particulièrement la bonne prise en compte des différents véhicules et personnes parcourant cette route et la volonté de sécuriser ces différents flux.

Pour ces raisons évidentes, le groupe PS soutiendra à l'humanité la proposition d'arrêté. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Nous vous remercions pour la prise en compte de ce rapport qui vous est présenté aujourd'hui.

Comme vous l'avez compris, il permet de mettre un terme à des discussions de longue haleine. Il permet également, autant que faire se peut, de sécuriser l'accès au quartier de Champs-Rinier pour tous les modes de mobilité, en particulier piétonne. Relevons que la zone 20 km/h déjà en vigueur actuellement doit absolument être respectée sachant la configuration très étroite des lieux. Il conviendra d'y être attentif.

Ainsi, le Conseil communal vous invite à approuver ce rapport sans restriction. »

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote : l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 130'000 pour l'aménagement de la Route de Champs–Rinier à Chézard-Saint-Martin est accepté à l'unanimité.

M. Yves Tanner (UDC) est appelé à rejoindre l'assemblée.

9. Motions et propositions

Motion M23.003 — Motion populaire pour la « Création d'une structure parascolaire communale aux Geneveys-sur-Coffrane »

« Une comparaison entre place en parascolaire et nombre d'élèves par collèges a été faite. Selon la Loi sur l'accueil des enfants (LAE), les Communes doivent mettre à disposition 20% du nombre d'élèves en place scolaire. La Commune de Val-de-Ruz respecte cette directive. Néanmoins, nous observons une disparité entre les villages. En effet, l'équilibre entre chaque village de la Commune n'est de loin pas équitable.

La LAE est en révision. Nous souhaitons soutenir la Commune afin d'anticiper les éventuels changements dans l'agrandissement de l'offre au sein de la Commune qui se développe massivement depuis quelques années.



Le bien-être de nos enfants nous tient particulièrement à cœur. Les conditions d'accueil actuelles engendrent trop d'instabilité et de stress pour ces derniers. En effet, jongler avec 3 moyens de garde différents par semaine, ne pas savoir qui prendra soin de lui dans 2 semaines ne sont pas des conditions acceptables pour nos enfants, notre futur.

L'enfance est le sol sur lequel nous marcherons toute notre vie, Lya Luft »

Argumentation

« [...] *Par la présente, nous nous permettons de rajouter les arguments justifiant notre Motion populaire.*

Tout d'abord, nous souhaitons rajouter, que dans notre texte de la Motion populaire en mentionnant un parascolaire "communale", nous avons dans l'esprit une structure subventionnée.

Familles du village des Geneveys-sur-Coffrane, nous nous confrontons aux difficultés de concilier vie professionnelle et vie familiale du moment que nos enfants commencent l'école.

Actuellement, nous avons le plus grand collège de la commune avec 255 élèves et « que » 13 Tables de midi proposées pour les accueils extra-scolaires (alors que 16 étaient proposées en 2017 lors de l'ouverture des tables de midi, dans le collège selon l'article du val de ruz info du 18 mai 2017).

Nous remettons donc le sujet au goût du jour ne voyant pas les choses évoluer favorablement pour les familles.

La commune attire les familles avec des constructions (maisons, immeubles), qui ne cessent d'augmenter dans notre village depuis plusieurs années, mais elle n'offre pas plus de solution de garde pour les enfants dont les parents travaillent. Vont-ils vouloir rester au village ? Deuxième plus grand village de la commune après Cernier, les familles se sentent délaissées parce que la commune est dépourvue d'infrastructures répondant aux besoins de la population déjà présente et grandissante. Plus particulièrement, les familles se sentent défavorisées du côté socio-économique mais également du côté du bien-être des enfants, ce qui n'encourage pas le bon développement de ces derniers.

Nous souhaitons que les choses changent et revendiquons une équité entre les villages de la commune. Nous payons les mêmes charges que les autres habitants. Il est donc justifiable d'obtenir les mêmes prestations.

Concrètement, il y a un problème de fond et nous questionnons ces disparités au niveau des villages de la commune que ce soit au niveau de l'offre proposée mais aussi dans les disparités d'accès à celles-ci.

Le plus important, c'est qu'à l'heure actuelle, 34 enfants n'ont pas de solutions de garde pour la rentrée d'août 2023 dans notre village.

Ce chiffre tient compte également des enfants du cycle 2, alors qu'il y a 13 Tables de midi. Ce qui prouve qu'il y a réellement un manque d'accueil. Sans compter, les parents qui ont abandonné



leurs recherches, et ceux qui n'ont pas répondu à notre sondage, ainsi que les parents inscrits à l'AFJ (Accueil Familial de Jour), qui sont encore dans l'attente du retour de garde pour leurs enfants.

Concernant l'AFJ (Accueil Familial de Jour), nous venons d'avoir un retour de la coordinatrice que les places en parascolaire sont actuellement gelées, même si une place vient de se libérer chez la maman de jour que la petite soeur fréquente déjà (information d'une maman qui fait partie de notre Comité).

Voici quelques exemples que nous vivons au quotidien depuis 2 mois, que nous nous permettons de vous partager, avec nos enfants qui sont balancés de garde en garde ;

- *Des réveils nocturnes pour se remémorer les gardes et les consignes des jours d'avant.*
- *Des retrouvailles en pleurs devant la maison (car nous avons quelques minutes de retard) et qu'ils rentrent seuls à la maison, par peur d'avoir été oublié et/ou de s'être trompé de lieu sans savoir où aller...*
- *Cacher nos affaires (pour les plus petits), plus particulièrement les chaussures pour nous empêcher de partir car toute séparation devient source d'angoisse.*

Depuis 2020 le projet MAE donne espoir à beaucoup de familles. Néanmoins, nous constatons que depuis, il n'y a rien de concret. A l'heure actuelle, aucune construction ou aucune proposition n'a été concrétisée dans ce sens. De plus, si ce projet est retenu pour la rentrée scolaire 2023/2024, il nous est difficile de penser qu'une mise en oeuvre soit effective pour la rentrée d'août 2023.

Voici le cri d'alarme que nous, parents, lançons à travers cette motion.

Ayant conscience que la problématique n'est pas uniquement communale, une copie du présent courrier est envoyée à l'OSAE à l'att. de Monsieur Marc Dunant, au SPAJ à l'att. de Monsieur Christian Fellrath, au département de la formation, de la digitalisation et des sports à Madame Crystel Graf. Également à ProEnfance, et à l'ANDIP, ainsi qu'à RTN et ArcInfo - comme vous avez pu le voir dans les médias. Le but étant de participer, à notre échelle, à une mise à niveau du fonctionnement actuel de la société.

Ci-après, vous trouverez un comparatif entre les effectifs par collèges et les nombres de places par structures d'accueil, ainsi que les chiffres que nous avons obtenus par nos différents sondages.

Nous espérons que par ces quelques lignes, et ces graphiques montrant bien la réalité de terrain trouveront bonne réception et qu'ils sensibiliseront les diverses parties concernées par l'urgence de la situation.

Nous vous remercions de la considération portée à la présente lettre, et restons dans l'attente d'une réponse de votre part à la suite de la séance du prochain Conseil général (4 mai). [...] »

Le Comité de l'Association de soutien au parascolaire des Geneveys-sur-Coffrane



Le président rappelle que si la motion populaire n'est pas combattue par le Conseil communal ou par un membre du Conseil général, elle sera acceptée et renvoyée pour étude directement au Conseil communal ou à une commission.

Mme Claudine Geiser (PLR) indique que son groupe combat la motion et que son collègue Francis Krähenbühl se fera un plaisir d'argumenter cette opposition.

Le président énonce le fait que la motion est combattue.

Mme Claudine Geiser (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Notre groupe partage les préoccupations des motionnaires et est conscient que les organisations familiales actuelles ne peuvent plus se concevoir sans des offres acceptables d'accueil des enfants.

Les Geneveys-sur-Coffrane enregistre la plus forte croissance de population de la Commune et le manque de places en structures d'accueil est clairement identifié ; toutefois la problématique risque de s'étendre à d'autres villages de Val-de-Ruz.

Des disparités existent entre les villages au niveau de l'offre, néanmoins Val-de-Ruz répond au taux de couverture de 20% de places d'accueil au parascolaire imposé par la loi sur l'accueil des enfants (LAE). Mais force est de constater que l'offre ne correspond plus à l'attente des familles. Comme chacun le sait, leur développement demande des efforts financiers conséquents pour la collectivité.

À court terme, l'accueil parascolaire devrait subir d'importants changements avec le déploiement du projet MAE, qui permettrait de monter à 25 % de taux de couverture, et la révision de la LAE qui, en cas d'acceptation par le Grand Conseil, pousserait ce chiffre à 30 % progressivement les années suivantes. Cette dernière est actuellement entre les mains du Conseil d'État.

Si la Commune entend garder une maîtrise financière de l'accueil parascolaire, la problématique du manque de places d'accueil requiert une approche globale sur l'ensemble du territoire communal et des projections à plus long terme.

Avec la création de nouveaux quartiers résidentielles et l'arrivée attendue de nouveaux habitants à Val-de-Ruz, les infrastructures sont mises à mal. Certains éléments sont d'ores et déjà reconnus puisqu'une extension du collège des Geneveys-sur-Coffrane est à l'étude. Une structure parascolaire pourrait être intégrée au collège, mais évidemment la réalisation prendra du temps!

Si l'on en croit les dernières informations, des échanges constructifs ont eu lieu entre les motionnaires et le chef du dicastère, et la situation pourrait se détendre. Peut-être que le conseiller communal pourra nous en dire plus ?

En résumé, notre groupe dans sa grande majorité acceptera la motion populaire « pour la création d'une structure parascolaire aux Geneveys-sur-Coffrane », mais sera attentif à ce que les réponses apportées restent en cohérence avec la réalité financière de notre Commune. »



M. Francis Krähenbühl (PLR) argumente l'opposition.

« Cela vient d'être relevé par Mme Geiser, notre groupe partage les préoccupations des signataires de l'initiative populaire aux Geneveys-sur-Coffrane. Alors pourquoi cette opposition ?

D'une part parce que, selon l'article 3.40, alinéa 4 du règlement général, la seule manière d'ouvrir les débats est de s'opposer à une motion populaire. Notre groupe tenait à ce qu'une discussion soit ouverte ce soir même.

D'autre part, il y a dans cette motion des éléments sur lesquels nous souhaiterions avoir des éclaircissements ; il s'agit de la notion d'équité ou d'équilibre entre les villages dont il est fait mention dans l'argumentaire de la motion. Les motionnaires écrivent textuellement qu'ils « revendiquent une équité entre les villages de la commune ». Qu'entendent-ils précisément ?

Dans la LAE (Loi sur l'accueil des enfants), version de 2014, le Conseil d'Etat propose une approche cantonale de la planification en adaptant le taux de couverture. Le dispositif devait atteindre au moins un taux minimum de couverture de 20% au 31 décembre 2020. Il est également dit que « les communes peuvent se regrouper pour y parvenir ». La Commune de Val-de-Ruz dans son ensemble dépasse un peu cette limite de 20%. Certes, des écarts existent ça et là dans les villages en fonction de leurs développements démographiques respectifs, comme c'est notamment le cas au Geneveys-sur-Coffrane. Si, dans la LAE, on incite les communes à se regrouper pour atteindre un taux de 20%, on pourrait espérer que les villages d'une même commune soient en mesure de le faire.

Nous ne nions pas que des mesures doivent être prises rapidement pour palier à certaines difficultés localement, mais il serait faux d'agir dans la précipitation en parcellisant la commune, en créant des microstructures aussi coûteuses que difficiles à gérer. Si tel est le but des motionnaires, alors certains de nous s'opposent à cette motion.

MAE, le projet d'école à journée continue, était censé apporter des réponses à cette problématique. Il a malheureusement dû être repoussé en raison des inconnues liées aux engagements financiers de l'État. Le projet n'est pas enterré ; suite à une demande urgente du Grand Conseil, le Département de la formation, de la digitalisation et des sports communiquera à ce sujet durant l'été. Petite remarque au passage concernant MAE : un groupe de travail avait étudié le projet dans la Commune, il est regrettable de noter que, selon nos informations, le parti socialiste n'a jugé bon de participer qu'à une seule des 11 séances de travail. Et maintenant ce même PS lance une initiative comme si rien n'avait été fait. À une année des élections communales, difficile de ne pas y voir plus qu'une simple coïncidence.

La 2^{ème} motion Vert-Vert/libérale demande qu'une étude précise soit réalisée ; pourquoi pas, quasiment toutes les données existent déjà.

En résumé, si nous soutenons la motion demandant que des mesures, même provisoires, soient prises à court terme pour répondre localement aux besoins immédiats (à ce sujet, le Bougillon a le mérite d'avoir fait des propositions dans ce sens, même si elles ne sont pas toutes acceptables), nous n'accepterons pas, le moment venu, une atomisation désordonnée et onéreuse des structures sur l'ensemble du territoire communal. »



Mme Samantha Zehr (UDC) indique que le groupe acceptera cette motion et remercie ses dépositaires.

« Je tiens tout d'abord à remercier, au nom de mon groupe, la volonté de l'association qui se débrouille depuis plusieurs mois afin que tout enfant vivant à Val-de-Ruz puisse bénéficier d'une solution de parascolaire saine. Il nous paraît judicieux de faire avancer le village des Geneveys-sur-Coffrane sur ce plan, car malheureusement pour le collège le plus grand du cycle 1 et 2 de la Commune, il n'y a rien à disposition des parents au sein du même village. En revanche, vient le problème de la facturation et nous espérons que nous trouverons une solution ensemble, afin que tous puissent en bénéficier à coût raisonnable, car, comme vous le savez, nous n'accepterons aucune hausse d'impôts, sauf cas de force majeure. Pour toutes les raisons qui précèdent et respecter la volonté populaire, le groupe UDC acceptera cette motion. »

M. Yves Pessina (Les Verts) donne la position du groupe VVL.

« Pour commencer, permettez-moi de vous dire que c'est toujours un plaisir de voir une population exercer ses droits démocratiques. En ce sens, et avant même de parler du fond, le groupe VVL se réjouit de sentir cette manifestation populaire. Elle doit être saluée, louée et encouragée.

Mais revenons à cette motion. La Commune de Val-de-Ruz est, dans le canton de Neuchâtel, l'une des communes qui accueille le plus de familles. Un article du Blick du 20 avril dernier, intitulé 'voici les communes suisses où les familles préfèrent louer un logement', nous a rappelé que la part des familles dans notre Commune est d'environ 30%. En comparaison cantonale, c'est très significatif. Cette population a des besoins, entre autres en matière d'accueil parascolaire. Ils sont en partie comblés mais pas suffisamment et pas de manière uniforme.

Les Geneveys-sur-Coffrane est la localité, avec Boudevilliers, la plus dynamique démographiquement de la commune. Son mini « cercle scolaire » local, composé dudit village, de Coffrane et Montmollin a ainsi augmenté en proportion et les structures d'accueil ne suffisent pas à accueillir les enfants qui en ont besoin. Ceci sans prendre en compte les projets immobiliers en cours qui vont encore augmenter la population de la région et vraisemblablement aggraver le problème.

Rien que pour la rentrée prochaine, il semble que plus d'une trentaine d'enfants soient sans solution de garde dans ce village uniquement. Ainsi, même si cette motion est acceptée, la détresse des parents ne sera pas immédiatement soulagée. Il convient donc également de réfléchir à trouver des solutions temporaires et rapides pour ces situations particulièrement éreintantes pour nos concitoyens. Car un remède prévu, au mieux pour 2025, ne résoudra pas les problèmes des familles de 2023.

Le souci est existant et il nous semble important de le reconnaître.

Oui, il y a un manque assez flagrant aux Geneveys-sur-Coffrane. Cependant, cette motion populaire met en lumière également un problème plus général d'harmonisation de l'offre sur la totalité du territoire communal. Il est donc important de se pencher sur la question du parascolaire de manière globale. Le sujet doit être abordé avec une vision d'ensemble pour toutes les localités et les collèges. Ceci en tenant compte non seulement des populations résidentes et en âge de



scolarisation mais également des différents emplacements dans lesquels sont enclassés les enfants. En effet, un élève ne fréquente pas forcément le collège de son village.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le groupe VVL vous propose également aujourd'hui la motion nommée 'Quelle est la demande réelle pour le parascolaire ?' dont nous débattons plus tard.

Une dernière remarque : on a pu entendre la question des coûts. Alors oui, bien entendu, accueillir des enfants dans des structures de qualité, ce n'est pas gratuit. C'est pourtant un investissement nécessaire mais surtout profitable. Pour l'image de la Commune, pour la stratégie de domiciliation et parce qu'un parent qui peut faire garder ses enfants travaille plus et mieux et donc paye plus d'impôt.

Nous estimons donc, pour toutes ces raisons, que la motion populaire doit être acceptée mais nous recommandons, et nous croyons qu'il le fera, au Conseil communal d'inclure dans sa réflexion une vision générale pour tout le territoire, d'un parascolaire communal qui mérite clairement amélioration et harmonisation. »

M. Ahmed Muratovic (PS) communique le rapport du groupe socialiste.

« Comme vous le savez, actuellement il y a de grands débats sur la loi sur l'accueil des enfants au niveau cantonal. Cela montre bien que la situation actuelle ne répond nullement à la demande. En effet, nous vivons dans une société où de plus en plus de femmes travaillent ; mieux encore, elles ont des ambitions professionnelles. Et tout ceci dans une situation de plein emploi ou le temps partiel est parfois remis en question. On peut se demander pourquoi ne pas attendre les réformes cantonales pour se positionner au niveau de notre Commune. Tout simplement, la population de notre Commune croît plus vite ; parce que nous avons une proportion de jeunes plus importante ; parce que le village des Geneveys-sur-Coffrane a eu l'augmentation du nombre d'habitants la plus élevée et également parce que nous sommes une Commune composée de plusieurs villages, une Commune très hétérogène et donc avec des besoins particuliers. On ne peut pas juste dire : on répond au critère des 20% et c'est bon. Ensuite, nous avons également la motion populaire qui évoque une situation particulièrement problématique aux Geneveys-sur-Coffrane. On a des enfants qui doivent aller jusqu'à Coffrane lors de leur pause, c'est donc une problématique que l'on a directement maintenant. Quant aux finances, ce n'est pas nouveau qu'on a des problèmes financiers depuis un bon moment ; selon les meilleures projections on en aura en tout cas jusqu'à 2026. Mais la politique c'est faire des choix et la démocratie c'est d'orienter ces choix en fonction des besoins et de la volonté du peuple. C'est pour cela qu'il faut soutenir cette motion populaire et c'est pour cela que le parti socialiste vaudruzien a déposé une initiative populaire. Quant aux accusations d'électoratisme, alors on serait vraiment des mauvais calculateurs si on a déposé ça pour cette raison. Tout simplement parce qu'il y a des élections fédérales avant et qu'il n'y a malheureusement aucune candidate ou aucun candidat du Val-de-Ruz sur la liste socialiste. Ensuite, si on voulait également la déposer en bonne et due forme, on l'aurait fait par la récolte de signatures ou au moins pour que la votation ait lieu durant les élections communales. Quoi qu'il en soit, si nous avons déposé ça et si on va défendre cette motion populaire, c'est tout simplement parce que c'est dans l'ADN du parti socialiste qui va la soutenir à l'unanimité. »



M. Jean-Claude Brechbühler (CC) informe que le Conseil communal ne va pas combattre cette motion et qu'il s'exprimera plus longuement sur le sujet ultérieurement.

Mme Ingela Geith-Chauvière (PS) aimerait « *juste rajouter encore un autre argument, on est dans une période, ça été dit, de quasi plein emploi, c'est assez historique en Suisse d'avoir un têt de chômage aussi bas. Pour travailler aussi dans le domaine de l'insertion, pour avoir entendu plusieurs spécialistes, juste pour vous sensibiliser qu'au fait que le problème de garde d'enfant a été identifié comme l'un des freins les plus important à l'employabilité et à l'intégration professionnelle ; certains employeurs, beaucoup de secteurs sont vraiment en manque de main d'œuvre, vous le savez très bien ; donc on est un canton exportateur dynamique au niveau économique. Donc j'appelle notamment l'hémisphère droite de notre assemblée à soutenir cette motion, notamment aussi sous l'angle et pour aider les employeurs à trouver du personnel.* »

Mme Clarence Chollet (Les Verts) aurait « *quand même une question à poser au Conseil communal, car j'ai de la peine à comprendre sa réponse à la structure parascolaire de Coffrane, qui offrait des places pour les familles des Geneveys-sur-Coffrane. C'était une solution qui pouvait être mise en place à la rentrée de cette année, qui aurait pu soulager quand-même un bon nombre de familles. La réponse du Conseil communal a été `non`. Et là je peine à comprendre cette réponse alors que les solutions étaient proposées, des solutions concrètes qui pouvaient être mises en place rapidement.* »

M. J.-C. Brechbühler (CC) explique que le non est motivé par le fait qu'il s'agit d'une structure privée et que l'autorisation multisite de l'État ne s'applique pas dans ce cas. Il précise que c'est un « non, pas maintenant », dans l'attente de l'état des lieux.

Mme Clarence Chollet (Les Verts) revient sur le sujet « *Je m'excuse, mais je n'ai pas une réponse à ma question, moi je reste sur ma faim. Est-ce qu'à la rentrée 2023, il y aura des solutions pour ces familles qui n'en n'ont pas actuellement ces solutions qui étaient prévues à Coffrane ? Alors peut-être que c'est compliqué d'avoir des autorisations multisites, moi j'aimerais bien quelques détails mais ma question maintenant c'est : est-ce qu'il aura une solution pour ces familles à la rentrée 2023 ?* ».

M. J.-C. Brechbühler (CC) indique que là aussi il y a une réponse qu'il avait préparée pour l'interpellation de M. Muratovic et demande à Mme Chollet de bien vouloir attendre son intervention ultérieure, tous ces éléments étant liés entre eux.

Vote : la motion est prise en considération à l'unanimité.

M23.004 — Quelle est la demande réelle pour le parascolaire ?

« Les parents d'enfants en âge scolaire planifient la prochaine rentrée scolaire d'août 2023, en particulier concernant les solutions de garde. Les inscriptions aux structures parascolaires sont en cours et un constat semble largement partagé : la demande excède l'offre !

La Loi sur l'accueil des enfants (LAE) a permis la création de nombreuses places d'accueil en pré-et parascolaire, faisant grandement évoluer l'égalité et facilitant la conciliation vie privée-



professionnelle. Cette loi prévoit un taux de couverture de seulement 20% au niveau parascolaire. Il paraît bien trop faible si l'on en croit les différentes annonces dans les médias relayant les appels au secours des directions de structures et des parents !

Si les demandes pour le placement en crèche sont centralisées au niveau du canton, ce n'est pas le cas au niveau du parascolaire. Il n'existe ainsi aucune vision d'ensemble sur la question alors que la LAE est en cours de révision.

Nous demandons que le Conseil communal réalise une étude complète afin d'évaluer la demande réelle de placement en structure parascolaire pour les cycles 1 et 2. Cette demande est composée de toutes les inscriptions formellement déposées au sein des structures existantes publiques et privées (y compris dans le cadre de l'accueil familial de jour), ainsi que des demandes qui n'ont pas été formalisées faute de structures ou de places disponibles. La réalisation d'un sondage est recommandée pour estimer cette demande réelle.

En outre, nous demandons également que ce rapport contienne les réponses aux questions suivantes :

- Est-ce que le taux de couverture de 20% est respecté au niveau communal ?
- Comment ce calcul est-il réalisé sur le territoire communal ?
- Quel est le taux de couverture par localité ?
- De quelle manière les tables de midi entrent-elles dans ce calcul ?
- Sur quels critères une inscription est acceptée ou refusée lorsque la demande excède l'offre ? Est-ce que ces critères sont appliqués dans toutes les structures, qu'elles soient publiques ou privées ? »

Pour le groupe Verts - Vert-libéral, Clarence Chollet

Mme Clarence Chollet (Les Verts) intervient comme suit :

« Comme nous venons de le voir, la situation en matière de parascolaire est extrêmement tendue dans notre Commune. Si le village des Geneveys-sur-Coffrane est le plus fortement impacté, le manque de places touche de nombreux autres villages.

Outre la demande formulée par la motion populaire que nous venons de soutenir, des demandes formelles d'ouverture de places ont été formulées à Chézard-Saint-Martin et Coffrane, demandes qui ont été refusées par le Conseil communal.

On vient de le voir au début de la séance, une pétition a été d'ailleurs déposée à Chézard-Saint-Martin forte de 356 signatures suite au refus d'ouvrir une table de midi pour pouvoir accueillir les enfants qui ne pouvaient plus l'être dans le cadre de la structure. Notre Exécutif invoque plusieurs projets en cours pour justifier sa décision notamment le projet pilote MAE, pour 'ma journée à l'école', porté par la Commune, ainsi que la révision de la loi sur l'accueil des enfants menée au niveau cantonal et annoncée comme imminente. Il estime dans ce concept qu'il est nécessaire de garder une maîtrise et une planification financière dans ce domaine. Notre Commune, qui accueille un nombre de familles particulièrement important, ne doit pas se borner à respecter la loi sur l'accueil des enfants, elle se doit de trouver solutions pragmatiques, efficaces et répondant aux



besoins. C'est d'ailleurs ce qu'elle tente de faire à travers son projet pilote MAE qui devait entrer en vigueur cette année mais qui a été repoussé. Mais pour nous assurer que ces solutions soient optimales, il apparaît important d'étudier concrètement la demande. Or, avec l'enchevêtrement entre structure communale, structure privée subventionnée, structure privée et accueil familial de jour, sans parler des parents qui n'ont simplement pas de solutions, il semble que cette vision d'ensemble fasse défaut.

Nous demandons donc que le Conseil communal réalise une étude complète afin :

- de faire un bilan sur la situation actuelle en matière d'accueil parascolaire et*
- d'évaluer la demande réelle de placement en structure parascolaire pour les cycles 1 et 2. »*

Mme Sarah Bertschi (PS) communique le rapport du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de la motion qui nous a été soumise par le groupe Verts –Vert'libéral. Il est évident qu'il est de notre devoir à tous et de notre responsabilité politique, quelle que soit notre couleur politique, de soutenir toutes les actions pertinentes qui vont dans le sens d'une politique économique et sociale cohérente pour notre Commune.

Aujourd'hui, personne ne peut contester le manque criant de structures d'accueil dans certains villages.

Jusqu'ici le Conseil communal a calculé le taux de couverture du besoin de manière indifférenciée pour l'ensemble de la commune. Mais on ne peut ignorer les réalités effectives dans la répartition et la mise à disposition d'infrastructures aussi essentielles à la vie économique et sociale, soit une commune composée de plusieurs villages, parfois très éloignés.

En conjoncture de plein emploi, on l'a déjà évoqué, alors que certaines entreprises de la région jouent véritablement aux côtés de la Commune pour encourager la domiciliation, on ne peut pas se permettre de réduire à néant leurs efforts, en ne mettant pas à disposition les infrastructures minimales. Qui plus est dans un village qui connaît un des plus grands nombres d'enfants scolarisés.

Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre, est-il responsable de demander à de nombreux parents d'abandonner leur emploi faute de prise en charge ? Il y a urgence. Non seulement pour les parents, mais aussi pour la crédibilité de la politique communale vis-à-vis de nos entreprises.

Aussi, le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité la motion verte-vert'libérale, parce qu'il en est de notre responsabilité politique indiscutable. Mais le groupe relève que cela ne sera pas suffisant et qu'il est nécessaire d'aller plus vite et plus loin, sachant que cette analyse, le Conseil communal a une année pour la faire et qu'après il faudra encore mettre en place des choses.

Plus vite, pourquoi ? Pour répondre à l'urgence des Geneveys-sur-Coffrane. Non dans une année, non dans deux ans, mais en août 2023. C'est pourquoi nous avons déposé une interpellation sur laquelle reviendra Ahmed tout à l'heure.



Plus loin aussi : parce des sous dotations problématiques existent également dans d'autres villages déjà (p. ex. Savagnier et Chézard). Et c'est pourquoi, nous avons également déposé une initiative pour une répartition équitable et une couverture des besoins dans notre commune.

Nous espérons ici que chacun aura compris les enjeux transversaux de ce sujet et les responsabilités qui sont les nôtres dans ce cadre. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) signale que Conseil communal ne combattra pas la motion. Cela permettra de cerner les besoins et les demandes réelles dans les villages.

Vote : la motion est prise en considération à l'unanimité.

10. Résolutions, interpellations et questions

123.003 - Interpellation concernant la rentrée scolaire d'août 2023

« Nous sommes informé-e-s de la situation du parascolaire dans notre commune et avons appris les démarches de l'association de parents des Geneveys-sur-Coffrane.

Des points cruciaux et urgents restent cependant à éclaircir.

- 1) Le Conseil communal compte-t-il mettre en œuvre la motion populaire ou d'autres mesures équivalentes avant la rentrée d'août 2023 ? Et le cas échéant, lesquelles ? En effet, même si le Conseil communal a une année pour mettre en œuvre la motion, il devrait cependant également tenir compte des situations, parfois très compliquées, dans lesquelles se trouvent de nombreuses familles.
- 2) Le Conseil communal songe-t-il à mettre déjà davantage de moyens dans d'autres villages ? Des villages que l'on évoque moins actuellement, mais dans lesquels beaucoup de familles ne peuvent pas attendre l'aboutissement de l'initiative populaire communale déposée par le Parti socialiste vaudruzien.

Selon les dernières informations, 36 enfants se retrouvent actuellement sans solution, et ce, juste aux Geneveys-sur-Coffrane. Malheureusement, pour ces derniers, le délai de l'application de la motion, l'initiative populaire communale ou encore une LAE 3 qui serait plus ambitieuse, ne permettent pas d'actions urgentes.

En espérant que le Conseil communal tiendra compte de cet appel, notre groupe reste attentif à l'évolution du parascolaire à Val-de-Ruz. »

Au nom du Groupe socialiste, Ahmed Muratovic

M. Ahmed Muratovic (PS) indique que « *La problématique du parascolaire dans notre Commune semble avoir été entendue. En effet, une motion populaire vient d'être acceptée, une initiative du parti socialiste vaudruzien est déposée et plus largement, la loi sur l'accueil des enfants est en révision entre les communes et le canton.*



Tout ceci est réjouissant à terme. En effet, à terme. Car il y a des questions urgentes qui restent en suspens :

Premièrement, concernant la motion que nous venons de voter, le Conseil communal compte-t-il mettre en œuvre cette motion populaire ou d'autres mesures équivalentes avant la rentrée scolaire d'août 2023 ? Et, le cas échéant, lesquelles ? En effet, même si le Conseil communal a une année pour mettre en œuvre la motion, il devrait cependant tenir compte des situations, parfois très compliquées, dans lesquelles se trouvent de nombreuses familles.

Selon les dernières informations, 36 enfants se trouvent actuellement sans solution, et ce juste aux Geneveys-sur-Coffrane. Ceci met les parents en difficulté, les amenant parfois à renoncer à une carrière professionnelle. Ce sont bien évidemment surtout les femmes qui font ce sacrifice. Selon des témoignages, ces situations mènent certains enfants à une souffrance psychologique.

Vous l'aurez compris, ces situations ne peuvent pas attendre et il nous faut agir rapidement pour, avant tout, le bien être des nos citoyens. Mais également pour l'égalité des chances dans le monde professionnel ainsi que pour le développement économique et l'attractivité de notre région.

Une action urgente est donc requise au vu de la pression que subissent les familles dans une société de plein emploi, exigeant des taux de travail toujours plus importants.

Nous rappelons également que Les Geneveys-sur-Coffrane est le village qui a connu la plus grande croissance de notre commune ces 10 dernières années.

Quant au deuxième point, concernant les autres villages, le Conseil communal songe-t-il à y mettre déjà davantage de moyens ? Des villages que l'on évoque moins actuellement, mais dans lesquels beaucoup de familles ne peuvent pas attendre l'aboutissement de l'initiative populaire communale.

En espérant que le Conseil communal tiendra compte de cet appel, notre groupe reste attentif à l'évolution du parascolaire à Val-de-Ruz. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) donne la réponse du Conseil communal.

« Comme vous avez pu le lire dans Arcinfo de samedi passé, nous avons rencontré les dames des Geneveys-sur-Coffrane, qui sont là ce soir, qui ne nous ont pas amené que des problèmes à résoudre mais également une solution pour un parascolaire « clé en main » en proposant des locaux, une directrice, du personnel, des sponsors pour répondre rapidement à la demande.

D'un commun accord, ce groupe de dames doit maintenant établir un « Business plan » ainsi que la prise de contacts pour les autorisations nécessaires. Une séance aura lieu dès que leur dossier sera étoffé.

Elles sont déjà bien à l'œuvre avec l'OSAE (l'office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée), car il y a des normes (mètres carrés, etc.) et des autorisations obtenir. Et cela coûte. On est en contact, cela s'est très bien passé et on va de l'avant dans ce sens-là.



Parallèlement à cela, nous étudions actuellement la possibilité d'extension de tables de midi dans le collège du Lynx, demande qui sera également soumise à autorisations des autorités compétentes. On a pu dégager un local au collège du Lynx ; on peut étendre, on verra à combien de places de midi dans ce local-là, mais on peut faire quelque chose. Et là aussi, les tractations sont à voir avec l'OSAE. Voilà pour "l'immédiat".

Pour la suite, à ce stade, l'accent sera mis sur le projet de rapport qui sera établi dans le cadre de la motion des Verts – Verts-Libéraux ainsi que sur le projet MAE qui vous sera soumis cet automne. À relever que si le projet MAE passe la rampe de votre Autorité, il répondra à bien des attentes des groupes politiques et des parents qui souhaitent l'école à journée continue, projet, pour rappel, qui se déploiera, s'il voit le jour, sur l'ensemble des collèges du Val-de-Ruz à la rentrée 2024. Là, la balle sera dans votre camp à ce moment-là.

Encore juste une précision sur le projet MAE : quand il y a eu l'appel à projets de l'État, la Commune de Val-de-Ruz s'est portée candidate dans les premières (Grande Béroche, Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds). Cette dernière est plutôt observatrice qu'actrice. Val-de-Ruz, sans vouloir me vanter, est plutôt en tête de liste, parce que le projet s'étend sur tout le Val-de-Ruz.

On n'a pas pris que Dombresson, que Savagnier, que Montmollin parce que des parents diraient : pourquoi vous ne le faites pas ici ? Alors le but c'est de l'étendre sur tout le Val-de-Ruz.

Ce projet plaît au Canton. Actuellement on va encore le chiffrer ou plutôt l'affiner. On a eu des contacts avec la cheffe du département qui nous a posé quelques questions un peu plus fines au niveau du financement. Et puis, avec ces chiffres qu'on va lui donner ces prochains jours ici, d'affinage, elle pourra répondre au Grand Conseil qui, après, mettra aussi sa part de gâteau, ou pas. Ça c'est aussi une inconnue, mais qui n'est plus de notre ressort, à ce niveau-là, si ce n'est que nos députés, je leur demanderais d'appuyer, si vous arrivez à faire quelque chose dans ce sens-là.

Voilà un petit peu l'historique et puis ce qui va nous arriver dans les prochains jours. On a parlé tout à l'heure de la LAE3, la loi sur l'accueil extrafamilial 3, qui a été travaillée par la CDC structures d'accueil, conférence des chefs de dicastère structures d'accueil, qui a été livrée à la cheffe du département, qui doit remonter après au Grand Conseil, qui devrait aussi l'accepter, on l'espère, et, comme ça été dit, MAE on monte à 25 et LAE3, dans les années à venir, jusqu'en 2027 théoriquement, à 30%.

Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus. Ce sera dans vos futures mains cet automne et puis dans les mains du Grand Conseil pour la LAE3. »

M. Ahmed Muratovic (PS) indique qu'il est plutôt satisfait pour le deuxième point de la réponse du Conseil communal, insatisfait pour le premier.



Q23.003 - Des bennes à déchets verts temporaires dans les écopoints excentrés ?

« Ayant été interpellé par des concitoyens de villages excentrés de la commune ayant quelques fois par années des quantités un peu importantes de déchets verts privés, je me permets de relayer leur interrogation suivante.

Serait-il imaginable plusieurs fois par année de déposer une grande benne à déchets verts dans les écopoints pendant un temps fixe ?

L'objectif est de réduire, à certaines périodes précises de l'année, le balai des voitures privées faisant des allers-retours à travers notre belle commune jusqu'à la compostière, le coffre rempli de déchets verts. »

M. Yves Pessina (Les Verts)

M. Daniel Geiser (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Eh oui, notre société a changé : de bienveillante elle est devenue de consommation et plus individualiste. Elle a également amené son lot de problèmes pour offrir des prestations de qualité, mais aussi elle a généré des déchets, tels que les déchets verts.

Actuellement, les 15 écopoints permettent la récupération de verre, du papier/carton et de l'alu/fer blanc. C'est un combat permanent pour maintenir ces places propres et pour garantir une qualité suffisante de la récolte. Une expérience avait été faite d'élargir les écopoints aux bouteilles de pet. Le résultat a été très décevant au point que la Commune soutient désormais que ce type de déchets reparte dans les commerces qui les vendent ou dans les déchèteries.

Selon les données transmises par le Canton, la qualité des déchets verts est en diminution à cause de la présence de trop nombreux plastiques, essentiellement dans des bennes de regroupement. À un taux trop élevé, le compost issu des déchets verts doit être mis en décharge et ne peut donc plus être utilisé pour jardins et champs. Le constat est fait qu'un ramassage à domicile améliore significativement la situation ; or, c'est justement l'offre que nous avons à Val-de-Ruz et les résultats sont donc bons comparés aux lieux regroupés.

Il n'est donc pas prévu d'installer, même temporairement, de nouvelles bennes pour les déchets verts, sachant notamment que tout citoyen de Val-de-Ruz peut, en effet, aller déposer les déchets verts le concernant à la Compostière, vous l'avez dit, lieu central entre Fontaines et Boudevilliers. La prestation est sans frais supplémentaires, c'est-à-dire comprise dans la taxe déchets. Se déplacer là est le moyen le plus adéquat pour déposer les volumes conséquents, soit au-delà de deux bacs de 260 litres par semaine.

A noter que tous les villages de Val-de-Ruz bénéficient du ramassage à domicile des déchets verts de mi-mars à mi-novembre. Les gens des montagnes se déplacent déjà à la déchèterie de Dombresson ou à la Compostière de Val-de-Ruz. »



Q23.004 - La Foire aux congés : où en est-on dans l'harmonisation de la vie des élèves au sein de la commune ?

« Lors de la dernière Foire de Coffrane du 24 avril dernier, comme de coutume, les enfants dudit village ont eu congé l'après-midi pour pouvoir se rendre à la foire et, par exemple, y tenir des stands. Il se trouve que la stratégie communale d'enclassement implique qu'un certain nombre d'enfants de Coffrane sont scolarisés aux Geneveys-sur-Coffrane et à Montmollin. Et vice versa.

D'après mes renseignements, les élèves scolarisés aux Geneveys-sur-Coffrane ont également eu congé cet après-midi-là. Cependant, et c'est là que ça devient particulier, les élèves scolarisés à Montmollin ont reçu un traitement différencié suivant s'ils résidaient dans le village ou pas. S'ils habitaient à Coffrane, ils ont été éligibles à une demande de congé. Sinon rien. Mieux encore, les élèves de Montmollin scolarisés à Coffrane bénéficiaient, eux, d'un congé et se sont retrouvés dispensés de « corvée » de stand contrairement à leurs camarades locaux pour qui cette activité, plutôt sympathique je vous l'accorde, était obligatoire.

Il ne s'agit pas d'un problème grave et il n'est que ponctuel. Pourtant, ce cas est symbolique des petits bugs qu'il reste encore à régler pour avoir une politique harmonieuse sur tout le territoire. Nous savons toutes et tous que la gestion d'un grand cercle scolaire regroupant de nombreux villages est une tâche complexe. Chaque année, la stratégie d'enclassement de la Commune reste difficile à appréhender et à comprendre pour les parents. Même avec une ligne claire, des exceptions et des cas particuliers peuvent rendre celle-ci difficilement lisible.

Mais dans le cas présent, même en retournant le problème dans tous sens, la logique de la décision appliquée paraît pour le moins opaque.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Cette situation est-elle volontaire et appelée à durer ?
- Comment les congés sont-ils prévus pour la foire de Dombresson ? Cela fonctionne-t-il de la même façon ?
- Existe-t-il un projet pour harmoniser les congés de foire pour tous les enfants ? »

M. Yves Pessina (Les Verts)

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) donne la réponse du Conseil communal.

« La situation actuelle des congés pour les foires de Coffrane et Dombresson a été validée par le Conseil communal, respectant l'équilibre pédagogique et des traditions de ces deux foires selon un tableau comprenant les 14 lieux scolaires du Val-de-Ruz.

Il y a un côté historique à ces journées de congé pour Coffrane, Dombresson et Le Pâquier ou demi-journée pour Chézard-Saint-Martin, Savagnier, Montmollin ou Les Geneveys-sur-Coffrane.

Pour équilibrer les effectifs, des élèves doivent être parfois déplacés entre les villages de Montmollin, Coffrane et Les Geneveys-sur-Coffrane. Cela change d'une année à l'autre et il ne serait pas compréhensible pour la population de modifier chaque année les congés en fonction des élèves



déplacés. Aussi, donner congé toute la journée à trois collèges pose un problème de suivi pédagogique et d'équité à l'échelle du cercle.

Il en est de même avec les collèges de Dombresson, du Pâquier et Savagnier pour la Foire de Dombresson. »

Sur proposition de M. Jean-Claude Brechbühler (CC), le tableau est inséré au présent document.

		Foire Dombresson automne	Dombresson printemps matin	Dombresson printemps après-midi	Foire Coffrane matin	Foire Coffrane après-midi
CH	Chézard	école	école	congé	école	école
DO	Dombresson	école	congé	congé	école	école
PA	Pâquier	école	congé	congé	école	école
SA	Savagnier	école	école	congé	école	école
LC	La Côtière	école	école	école	école	école
FO	Fontaines	école	école	école	école	école
BO	Boudevilliers	école	école	école	école	école
CO	Coffrane	école	école	école	congé	congé
MO	Montmollin	école	école	école	école	congé
GC	Geneveys-sur-Coffrane	école	école	école	école	congé
HG	Hauts-Geneveys	école	école	école	école	école
FM	Fontainemelon	école	école	école	école	école
CE	Cernier	école	école	école	école	école
LF	La Fontenelle	école	école	école	école	école

Q23.005 - Quelle est la politique d'affichage de la commune ?

« Il apparaît que les derniers abris bus, lieux de passage et de rencontres par excellence qui permettaient encore de l'affichage libre sont en en train de disparaître les uns après les autres, remplacés par des boites en verre aseptisées. La motivation des derniers citoyens encore engagés pour la vie sociale et culturelle de la commune devient vraiment difficile ayant l'impression que le Conseil communal leur met systématiquement le bâton dans les roues. Ainsi dernièrement, la nouvelle association sans but lucratif EcoTroc V2R, qui organise (avec le soutien apprécié de la commune!) le premier Eco débarras du Val-de-Ruz, s'est vu interdire l'affichage dans les déchèteries de la commune, autres derniers lieux publics de passage.

Que propose dès lors le Conseil communal comme lieux d'affichage pour les associations qui ont souvent plus de bénévoles disposés à coller des affiches que de moyens financiers pour payer de couteuse annonces ? »

M. Laurent Debrot (Les Verts)

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal qui a choisi de répondre immédiatement.

« Le Conseil communal se réfère en premier lieu aux objets relatifs à l'affichage traités lors des séances de votre Autorité les 18 avril 2016 et 23 mars 2019. Les deux motions traitées ont été clairement rejetées. Le contexte n'a pas changé.

Il convient toutefois de préciser quatre éléments :



- 1) *assurer un entretien des espaces de diffusion est chronophage et nécessite des moyens que nous n'avons pas ;*
- 2) *les affichages sur les abris-bus sont très mal notés par le « client-mystère » dès lors que celles-ci sont mal posées : ça fait « chenit ». Ces mauvaises notations peuvent avoir des conséquences pour les entreprises des transports publics et pour le canton, par une retenue des subventions fédérales ;*
- 3) *toute communication pour des événements particuliers est la bienvenue sur le site internet communal ; il suffit de prendre contact avec la Chancellerie ;*
- 4) *le mode de communication a désormais bien changé : les réseaux sociaux via le téléphone portable jouent désormais un rôle déterminant.*

Le dicastère des travaux publics reste toutefois attentif à ce qu'un lieu particulièrement exposé, Cernier Centre, puisse jouer le rôle de diffusion d'information via les affiches des sociétés locales. Des réflexions sont en cours après la mise aux normes LHand.

Dans tous les cas, nous vous invitons à utiliser les moyens électroniques qui sont un excellent moyen, plus seulement pour les jeunes mais aussi pour les plus âgés, de se faire connaître. »

11. Communications du Conseil communal

Pour ce dernier point, **le président** passe la parole M. Jean-Claude Brechbühler (CC).

« Premièrement, "Rouler la nuit à 30 km/h". Hier, le Grand conseil a traité d'une recommandation pour faire passer la vitesse à 30 km/h la nuit en localité. Le Conseil communal souhaite préciser ce soir, en référence à l'article d'Arcinfo du 3 mai 2023 en ligne, que ce n'est pas la Commune de Val-de-Ruz qui a demandé une limitation de la vitesse à 30 km/h dans la traversée du village de Fontainemelon. Il s'agit bel et bien d'une exigence du service des ponts et chaussées, essentiellement pour des questions de bruit ; cette question avait fait l'objet d'un rapport à votre Autorité le 25 octobre 2021. Si la Commune ne s'y pliait pas, elle prenait entièrement à sa charge les demandes de dédommagement des riverains. »

Il rappelle également quelques dates :

- 6 mai dès 11h00 : inauguration du pumtrack à Boudevilliers, avec le soutien de la Commune et à l'initiative de l'association de parents
- 6 mai à 20h00 : le procès de 1848, dans la salle de spectacles de Fontainemelon
- don de deux bancs offerts par le Lion's Club Val-de-Ruz ainsi que le réaménagement de la place de torrée sur la crête du Mont-d'Amin
- séance de présentation au CG du PAL : 21 juin à 17h00, au Mycorama à Cernier
- remise de la distinction Faire Trade Town : 13 mai dès 10h30 à Cernier devant le Magasin du Monde



- dès le 1^{er} mai, participation au programme de La Suisse bouge, pour l'accumulation de minutes de sport au profit de la Commune
- Ouverture de la piscine d'Engollon : 18 mai

Le président remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats et lève la séance.

La séance est levée à 20h56.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

D. Moratel

E. Grisafi Favre